

Tout d'abord merci à vous tous d'avoir bien voulu me réélire au Conseil régional pour un second mandat.



De gauche à droite : Stéphane AUGEREAU, Lætitia LHARDY-BOURBASQUET, Stéphanie ROTIVAL, Dominique GUILLON, Bruno BOISMORAND, Sandrine ELEGOËT
En retrait : Vincent BOURCELLIER et Pascal CHAUVEL.

Le conseil régional, sorti des urnes, m'a désigné pour assumer à nouveau le rôle de président, j'ose donc espérer que les engagements de ma profession de foi vont dans le sens de vos désirs. Durant ces trois années à venir il me faut donc répondre à la fois à vos attentes et à celles du législateur dont nous sommes une délégation.

La première des obligations de l'ordre est la tenue du tableau, les renseignements y figurant doivent être à jour, c'est pour cela que toute modification de votre parcours professionnel doit nous être signalée sans délai. Merci pour votre diligence.

Le second devoir de l'ordre est de veiller à la sécurité des patients, pour ce faire, la revue nationale « Repères » est accompagnée de fiches détaillées sur la conduite à tenir par les praticiens en matière d'hygiène et de pratiques professionnelles.

Le but n'est pas de vous contraindre mais de vous amener à réfléchir sur les aménagements et modifications que vous pourriez apporter à l'exercice de votre art afin de répondre aux exigences de qualité qui s'imposent aux praticiens d'une profession de santé moderne.

C'est dans le même ordre d'idée (la protection du patient) que vous vous êtes engagés par écrit, lors de votre première inscription, à souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle et à nous communiquer annuellement l'attestation d'acquiescement. Encore merci.

Ces contraintes ne sont pas des brimades mais seulement les passages obligés pour accéder à la reconnaissance de nos partenaires des professions de santé et du législateur.

Je vous invite à parcourir ce bulletin où vous trouverez des articles qui vous touchent probablement de près et en particulier : l'accessibilité, l'usage du laser, le budget de votre institution et les résultats des élections.

Encore merci à tous ceux qui ont pris part au vote. En vous souhaitant que notre action vous agrée.

Bonne route à tous.

Dominique GUILLON
Président

P.S. : Nous sommes là aussi pour vous écouter n'hésitez donc pas à communiquer avec votre CROPP.

1 Éditorial

2 Récapitulatif des formalités d'inscription au Conseil régional des pédicures-podologues

3 Résultats des élections ordinaires du 22 mai 2015

3 Rappel pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)

4 Compte de résultat 2014

4 Mouvements du Tableau



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
POITOU-CHARENTES

71-73, rue de Goise

79 000 NIORT

Tél. 05 49 28 26 88

contact@poitou-charentes.
cropp.fr

Permanences et accueil

**Lundi, mardi,
jeudi et vendredi**
9 h 00 - 12 h 30
13 h 30 - 16 h 15

Éditeur :
CROPP Poitou-Charentes
Directeur de la publication :
Dominique GUILLON
Rédacteurs : B. BOISMORAND,
L. CASAS, P. CHAUVEL,
S. ELEGOËT, D. GUILLON,
L. SCHOUWEY
Secrétaire de rédaction :
Gaëlle PELLETIER
Dépôt légal : octobre 2015
Tirage : 350 exemplaires
sur les presses de l'Imprimerie
nouvelle Angevin
12 rue de Bellune 79000 NIORT
ISSN 2427-013X

Récapitulatif des formalités d'inscription au Conseil régional des pédicures-podologues

Le 4 septembre les nouveaux inscrits au tableau ont prêté serment auprès des élus. Nous en profitons pour rappeler les obligations à remplir lors de toute inscription afin qu'elle soit valide.

Le dossier doit être complet afin de satisfaire nos partenaires administratifs (ARS, URSSAF, CPAM, RSI, CARPIMKO...) Le but à terme est d'avoir un guichet unique afin de simplifier les démarches au départ et en cours de carrière.

> Il faut fournir :

- 1 CV = document adressé en première intention afin de commencer l'inscription.
- Attestation sur l'honneur de capacité physique et juridique à exercer.
- Une photocopie recto verso de la carte d'identité (pour éviter les homonymes)
- Une photocopie du diplôme d'état (ou une attestation de réussite pour les nouveaux diplômés valable 3 mois).
- 2 photos d'identité (pour la réalisation de la carte professionnelle).
- Une déclaration sur l'honneur de votre prise de connaissance du code de déontologie, complétée chez les nouveaux diplômés de la prestation de serment.
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle (à renouveler tous les ans ; Engagement pris en remplissant votre CV)
- Un justificatif ADELI obtenu auprès des ARS.

• Un numéro de SIRET (avec autant de SIRET que de cabinet).

> Pour un titulaire ou un collaborateur il faut aussi fournir :

- L'ensemble des imprimés professionnels (feuille de soin à votre nom, ordonnance avec en-tête, carte de visite, relevé d'honoraires, carton de rendez-vous...)



Intronisation des nouveaux diplômés 2015.

- Une photo de la plaque professionnelle et une photo de la façade du cabinet.

> Pour un titulaire :

- Une copie du bail professionnel ou une attestation de propriété.
- Les factures ou le descriptif du plateau technique.

Nous rappelons qu'un certain nombre d'actes de votre vie professionnelle sont soumis à autorisation ou encadrés par le Conseil de l'Ordre dont vous dépendez.

- Lors d'une installation vous devez prendre contact avec votre CROPP qui vous guidera sur les démarches à effectuer.
- Pour tout changement de situation (début d'activité, transfert, modification du mode d'exercice, création de cabinet secondaire, etc.) prenez contact avec votre CROPP.
- Tous les contrats souscrits au titre de vos compétences doivent être transmis au conseil de l'ordre, de préférence avant

d'être effectifs. Cela peut aussi faire l'objet d'un contrôle informel pour éviter les contrats incorrects et risques de litiges.

Le but de tout ceci est de rendre crédible nos exercices et par voie de conséquence notre profession de pédicure-podologue vis-à-vis des pouvoirs publics et des autres professions de santé, et aussi pour un jour à terme n'avoir qu'un guichet unique pour les inscriptions. Pour cela nous devons être IRRÉPROCHABLES. La balle est dans votre camp !



Retrouvez le « Guide d'exercice de la profession » et tout ce qu'il faut savoir sur « Le plateau technique » en téléchargement sur www.onpp.fr

Résultats des élections ordinaires du 22 mai 2015

Résultats sans surprise lors de ces élections, puisque huit postes étaient à pourvoir pour huit candidats seulement. La région dépassant le cap des 300 inscrits, notre conseil passe de 4 à 6 titulaires et de 4 à 6 suppléants.

Le résultat des élections est :

TITULAIRES

Dominique GUILLON 66 voix
Vincent BOURCELLIER 64 voix
Sandrine ELEGOËT 50 voix
Stéphane AUGEREAU 50 voix

SUPPLÉANTS

Laurent SCHOUWEY 49 voix
Marie-Joëlle CHAUVAUD 46 voix
Laëtitia LHARDY BOURBASQUET 36 voix
Stéphanie ROTIVAL 34 voix

N'étaient pas sortants et font partie des titulaires **Bruno BOISMORAND** et **Pascal CHAUVEL**.

Quoique nous soyons dans la moyenne nationale, nous regrettons que seulement 92 inscrits aient participé à ces élections.

Lors de la première réunion nous avons procédé à l'élection du nouveau bureau, ainsi qu'à celle des membres des différentes commissions.

COMPOSITION DU BUREAU

Président > **Dominique GUILLON**
 Vice-président > **Bruno BOISMORAND**
 Trésorier > **Pascal CHAUVEL**
 Secrétaire > **Sandrine ELEGOËT**

COMMISSION CONCILIATION

Pascal CHAUVEL
Stéphane AUGEREAU
Stéphanie ROTIVAL
Marie-Joëlle CHAUVAUD GAUDRON

COMMISSION DÉROGATION

Vincent BOURCELLIER
Bruno BOISMORAND
Laëtitia LHARDY BOURBASQUET
Marie-Joëlle CHAUVAUD GAUDRON

COMMISSION COMMUNICATION

Stéphane AUGEREAU
Bruno BOISMORAND
Laëtitia LHARDY BOURBASQUET,
Marie-Joëlle CHAUVAUD GAUDRON

Une nouvelle commission a vu le jour pour vous aider à rester en règle avec la déontologie de la profession notamment sur internet : **COMMISSION ÉTHIQUE**

Vincent BOURCELLIER
Sandrine ELEGOËT
Stéphanie ROTIVAL
Marie-Joëlle CHAUVAUD GAUDRON

Et, enfin, la **FORMATION RESTREINTE** est destinée à prendre des décisions de suspension temporaire du droit d'exercer en cas d'infirmité, d'état pathologique ou d'incompétence rendant dangereux l'exercice de la profession (n'a jamais été réunie depuis la mise en place de notre Ordre régional) :

Pascal CHAUVEL
Sandrine ELEGOËT
Vincent BOURCELLIER
Stéphane AUGEREAU
Bruno BOISMORAND
Dominique GUILLON

Rappel pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)

La loi pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été publiée au journal officiel le 6 août 2015.

Pour la plupart d'entre nous, nous exerçons dans des cabinets libéraux, lesquels sont classés en 5^e catégorie.

Comme vous le savez, nous sommes dans l'obligation de mettre notre lieu d'exercice aux normes d'accessibilité.

Pour cela nous espérons que vous avez tous fait votre déclaration avant le 27 septembre dernier.

En effet, si vos locaux sont conformes, une attestation de conformité (attestation sur l'honneur), était à adresser à la préfecture de votre département, en revanche si ceux-là nécessitent des travaux, il fallait déposer en mairie de votre lieu d'exercice, un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) dont la durée maximale des travaux n'excèdera pas 3 ans.

Pour plus d'informations et pour vous permettre de procéder à un autodiagnostic sur les normes en vigueur, nous vous invitons à visiter ce lien <http://accessibilite.gouv.fr/>.

Sites internet

Vous savez déjà tous qu'une charte est à votre disposition si vous souhaitez créer un site Internet concernant votre activité de pédicure-podologue. • Elle a été modifiée par la commission nationale *ad hoc* en avril 2015. • Vous la trouverez sur le site internet : <http://www.onpp.fr/code-de-deontologie/525.html> • Sachez que vous pouvez mettre en ligne votre site mais que vous devez impérativement prévenir votre ordre régional afin d'en proposer le contenu préalablement à sa mise en ligne. • Nous vous aiderons à respecter la réglementation en vigueur.

COMPTE DE RÉSULTAT 2014

Dépenses	En euros
Fourniture bureau + équipement	501,14 €
Loyers + charges	6 576,32 €
Indemnités élus, frais kilométriques et réception	21 169,59 €
Frais postaux	1 134,61 €
Téléphone	719,18 €
Honoraires	2 015,44 €
Imprimeurs	393,80 €
Frais bancaires	17,20 €
Rémunération et charges de personnel	25 531,47 €
Impôts et taxes	1 067,74 €
Divers	113,76 €
Dotations amortissements	1 252,17 €
Copies couleurs	59,09 €
Total	60 551,51 €

Recettes	En euros
ONPP	58 397,83 €
Divers	1 719,42 €
Intérêts	514,26 €
Total	60 631,51 €

Solde	En euros
Dépenses	60 551,51 €
Recettes	60 631,51 €
Bénéfice	80,00 €

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 01/02/2015 au 04/09/2015

Diplômés 2015

Nom	Prénom
DELABROUSSE	Pauline
CHAIGNE	Audrey
GODIN	David
ARNAULT	Élodie
DESNOYER	Valentine
BANCHAUD	Aurore
MENANTEAU	Romain
MARCHAND	Bénédicte
SEGALEN	Maxime

Transferts entrants

Nom	Prénom	Département	Ville	Département/CROPP d'origine
BOURIAUD	Victor	79	Saint-Maixent-l'École et Melle	44 Pays de la Loire
DOR	Damien	17	Fontcouverte	78 Île-de-France
MAZIÈRE	Simon	79	La Crèche	92 Île-de-France
CHOGNOT	Louis	16	Châteaubernard	03 Auvergne
TOMCZYSZYN	Malwina	16	Châteaubernard et Segonzac	09 Midi Pyrénées

Transfert sortant

Nom	Prénom	Ville de destination	Département/CROPP de destination
BREARD	Thomas	Floirac	33 Aquitaine
POUJOL	Jean	Cénac et St Julien	24 Aquitaine
GALLUCHON	Basile	Limoges	87 Limousin

Cessation d'activité/radiation

Nom	Prénom	Département	Ville
TASSIN	Jean-Louis	17	La Flotte en Ré
CHATRY	Catherine	86	Chatellerault
BENOIST	Hervé	79	Niort